

19. Mettre le cahier de programme à jour

Le cahier de programme est un document d'information à l'intention des élèves. Il a pour but de les aider à mieux comprendre le programme d'études qu'ils entreprennent et à faciliter leur cheminement scolaire. Le cahier de programme est distribué aux élèves au tout début de la première session. Suite à une actualisation, il sera nécessaire de mettre à jour le cahier de programme pour qu'il reflète la nouvelle programmation offerte aux étudiants.

Le cahier de programme doit être élaboré dans un format unique de présentation. Il doit comprendre les éléments suivants :

- Page titre :
- * identification du cégep;
 - * titre du programme;
 - * numéro du programme;
 - * type de sanction;
 - * session d'entrée dans le programme;
 - * date de production du document (au verso).
- Contenu :
- * composition et conditions d'obtention du diplôme d'études collégiales;
 - * composition de la codification et de la pondération des cours ainsi que des préalables;
 - * conditions générales et particulières d'admission et conditions de réinscription au programme;
 - * nombre total d'unités et d'heures-contact;
 - * durée normale du programme;

 - * conditions de réinscription;
 - * buts, orientations et profil de sortie du programme (approche par compétences) ou objectifs et perspectives professionnelles (cahiers de l'enseignement collégial);
 - * précisions relatives à l'épreuve synthèse de programme;
 - * programmation;
 - * description de chacun des cours du programme (code, titre, pondération, unités, préalables (le cas échéant) et les objectifs (les énoncés et les éléments de compétence lorsqu'on utilise l'approche par compétences ou les objectifs du cours tels que décrits dans les cahiers de l'enseignement collégial);
 - * tableau d'associations compétences - cours.